

AVIS DE PUBLICATION

**PROJET DE FERMETURE D'UNE SECTION DE LIGNE
DU RESEAU FERRE NATIONAL**

Depuis le 1^{er} mars 2000, la section de Berthelming à Sarre-Union de la ligne ferroviaire de Berthelming à Sarreguemines ne reçoit plus aucun trafic.

SNCF RÉSEAU a procédé à un examen de la situation de cette section de ligne, notamment du point de vue de l'analyse socio-économique du territoire, de l'évolution des besoins de déplacement, des caractéristiques techniques des infrastructures concernées et des perspectives d'une nouvelle utilisation de cette section de ligne pour des circulations ferroviaires. Au regard de l'efficacité de la dépense publique, cet examen n'a pas fait apparaître de telles perspectives.

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud et la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union envisagent l'utilisation de cette section de ligne pour y créer une piste cyclable/voie verte.

L'absence d'avenir pour le transport ferroviaire et l'existence d'un projet d'aménagement portés par les intercommunalités citées ci-dessous conduisent SNCF Réseau à envisager la fermeture de cette section de ligne entre les points kilométriques -0,335 et 17,870, de Berthelming à Sarre-Union en application des dispositions de l'article 22 du décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de SNCF RÉSEAU.

Conformément à ce décret, la Région Grand Est autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, a été saisie de ce projet pour avis.

En application des dispositions du décret précité, **SNCF RÉSEAU publie le présent avis à l'intention des entreprises ferroviaires, des gestionnaires d'infrastructure de réseaux raccordés au réseau ferré national ou embranchés. Ces entreprises et gestionnaires peuvent faire connaître leurs observations éventuelles sur ce projet de fermeture, dans un délai de trois mois à compter de la parution du présent avis. Ces observations doivent être adressées à Direction Territoriale Est de SNCF IMMOBILIER (3, Boulevard du Président Wilson 67083 STRASBOURG CEDEX – Monsieur Michaël GRAN : michael.gran@sncf.fr) qui pourra délivrer toute information complémentaire sur ce projet.**

Observations éventuelles à transmettre à la Direction Territoriale Est de SNCF IMMOBILIER avant le : 9 août 2017